



## Patc militaire, droit de la fonction publique

-----  
Par Visiteur

Bonjour, mon mari est militaire et le mois dernier il était en patc pendant 1 mois. Aujourd'hui il passe chez son capitaine à 17h pour non respect des procédures de mise en patc. en octobre, un mardi, après avoir été mis en patc par un médecin psy pour 1 mois, il est rentrée au niveau de sa caserne pour recevoir l'ordre de partir en patc que son capitaine devait lui donner mais rien, idem le mercredi et le jeudi mais une seule phase de la part de son capitaine "le caporal chef Dumange n'est pas une priorité". donc suite à cela mon mari a pris la décision d'aller voir le médecin de caserne qui lui donner l'autorisation de partir. Donc suite à cette décision mon mari risque de prendre des jours d'arrêt. Est ce normale et que peut-on faire face à cela? Merci de me répondre rapidement.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,  
Bonjour, mon mari est militaire et le mois dernier il était en patc pendant 1 mois. Aujourd'hui il passe chez son capitaine à 17h pour non respect des procédures de mise en patc. en octobre, un mardi, après avoir été mis en patc par un médecin psy pour 1 mois, il est rentrée au niveau de sa caserne pour recevoir l'ordre de partir en patc que son capitaine devait lui donner mais rien, idem le mercredi et le jeudi mais une seule phase de la part de son capitaine "le caporal chef Dumange n'est pas une priorité". donc suite à cela mon mari a pris la décision d'aller voir le médecin de caserne qui lui donner l'autorisation de partir. Donc suite à cette décision mon mari risque de prendre des jours d'arrêt. Est ce normale et que peut-on faire face à cela? Merci de me répondre rapidement.

Si j'ai bien compris, votre mari a eu un arrêt maladie et son officier a refusé de le laisser partir et rentrer chez lui? Mais votre mari est parti quand même et son officier veut le sanctionner?

Très cordialement.